

2015-05-058-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DES FÊTES

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-058-DVCS - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville accorde une importance particulière au dynamisme de la vie locale. Dans cette perspective, elle souhaite apporter au Comité des Fêtes un soutien financier pour lui permettre de mener à bien différentes animations. Monsieur le Maire indique qu'une contractualisation des objectifs, des moyens et des engagements réciproques est souhaitable. Il propose au Conseil Municipal d'adopter la convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes pour l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes,

DELIBERE

APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la Commune versera au Comité des Fêtes dans le cadre de cette convention une subvention de 30 000€.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire

